

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

Publié le 12 juillet 2024

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Assérac a été approuvé le 15 juin 2015 et modifié le 20 mars 2020.

Pour rappel, le PLU est un document de planification durable déterminant les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols de la commune en considérant les besoins des habitants (habitat, activités, services...) et les ressources du territoire. Il assure l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles.

L'évolution des textes législatifs et réglementaires depuis 2015 rendent nécessaire la révision du PLU d'Assérac et sa mise en compatibilité avec le SCOT de la communauté d'agglomération Cap Atlantique en cours de révision. A l'échelle communale, la révision du PLU doit concourir à la définition d'une stratégie de territoire pour la prochaine décennie dont le projet d'aménagement et de développement durable est la traduction politique.

La révision générale du PLU d'Assérac poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir un développement urbain maîtrisé en mobilisant en priorité les espaces urbanisés
- ✓ Proposer une offre de logements diversifiée
- ✓ Conforter la dynamique économique et l'offre de services à la population
- ✓ Prévoir des équipements publics adaptés
- ✓ Préserver et valoriser l'environnement bâti, paysager et naturel faisant l'identité d'Assérac
- ✓ Adapter le PLU au nouveau contexte législatif et réglementaire

Conformément au code de l'urbanisme, la procédure de révision générale du PLU d'Assérac sera soumise à une concertation publique durant toute la phase d'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet et sera, à minima, réalisée selon les modalités suivantes :

Information du public

- Information des habitants, associations et autres personnes concernées sur la procédure et son déroulement à travers les différents supports de communication municipaux existants (bulletin municipal, site internet de la commune)
- Publication au minimum d'un article dans la presse locale
- Mise en place d'une ou plusieurs expositions publiques présentant en temps voulu les grandes étapes de la révision générale du PLU ainsi que les orientations générales du document

Moyens offerts au public pour s'exprimer

- Pendant toute la durée de la concertation, mise à disposition du public d'un registre papier en mairie destiné à recueillir l'ensemble des observations, suggestions et demandes des usagers sur le projet de révision du PLU
- Organisation de 2 réunions publiques en phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et en phase préalable à l'arrêt du projet de PLU

La révision du PLU se fera en plusieurs étapes :

1. Diagnostic de l'existant et PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définit le projet de territoire,
2. Traduction réglementaire du projet communal,
3. Arrêt du projet,

4. Enquête publique,
5. Approbation finale du document.

Les premiers travaux ont débuté en début d'année 2024. L'étape qui consiste à mener le diagnostic et rédiger le PADD devrait être finalisée avant la fin de la mandature.